

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft<br>= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera d'etnologia |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Ethnologische Gesellschaft   |
| <b>Band:</b>        | 22 (2017)   |
| <b>Artikel:</b>     | Enjeux de territoires, enjeux de savoirs : jalons théoriques pour une interprétation transversale des reterritorialisation autochtones dans les Amériques       |
| <b>Autor:</b>       | Hirt, Irène   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-1007194">https://doi.org/10.5169/seals-1007194</a>   |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ENJEUX DE TERRITOIRES, ENJEUX DE SAVOIRS

**Jalons théoriques pour une interprétation transversale  
des reterritorialisations autochtones dans les Amériques**

**Texte:** Irène Hirt

## Abstract

### DISPUTED LAND, CONTESTED KNOWLEDGE

### Laying Ground for a Global Theory of Indigenous Reterritorializations across the Americas

This paper is a first step towards theorizing indigenous reterritorializations across the Americas through a relational and contextual approach of indigeneity and territory. I argue that struggles for land, territory and natural resources come with the decolonization of knowledge and representations. While these processes are expressed through the mapping of territory and the rewriting of history, they are also inducing an evolving relationship between indigenous peoples and researchers towards collaborative research practices.

**Mots-clé:** peuples autochtones, Amérique du Nord, Amérique du Sud, reterritorialisations, histoire, cartographie, recherche collaborative

**Keywords:** indigenous peoples, North America, South America, reterritorializations, history, mapping, collaborative research

## Introduction

En Amérique du Nord comme du Sud, le territoire, bien plus que la reconnaissance d'une différence culturelle, est au cœur des revendications et mobilisations autochtones (Schulte-Tenckhoff 2009). Pourtant, avant les années 1980, on ne parlait guère que de «terre», comme ce fut le cas lors des réformes agraires latino-américaines des années 1960 et 1970, qui eurent tendance à réduire les peuples autochtones à de simples paysans. De toute évidence, les mêmes demandes, formulées et considérées hier en termes agraires ou fonciers, sont aujourd’hui réinterprétées comme des revendications d’autonomie et de contrôle territorial. En témoigne l’adoption croissante de lois, chartes et conventions, tant nationales qu’internationales, relatives aux

droits autochtones, et faisant référence au territoire. Selon Arturo Escobar, c'est grâce aux mobilisations autochtones elles-mêmes que le mot territoire a reçu une acceptation politique et juridique plus large, depuis quelques décennies (Escobar 2008).

Ce texte propose d’appréhender les reterritorialisations autochtones dans les deux Amériques, en identifiant des tendances transversales, par-delà les contextes nationaux et les découpages «Nord-Sud». Cette mise en perspective se veut une contribution à la compréhension de transformations sociales se déployant à l’échelle continentale, si ce n’est globalisée (Ghorra-Gobin 1998), tout en systématisant plus de quinze ans de recherche en contexte autochtone. D’abord, pour ma thèse de doctorat en géographie<sup>1</sup>, j’ai réalisé une

<sup>1</sup> La thèse de doctorat fait suite à des recherches exploratoires réalisées au Chili en 2001, dans le cadre d’un diplôme d’études approfondies (DEA). Elle s’appuie en outre sur un séjour de deux mois au Chili en 2003.

enquête ethnographique de dix-sept mois dans le sud du Chili (2004-2006), sur le mode de l'observation participante et de la tenue d'un journal de terrain, d'entretiens semi-structurés et de recherches en archives. J'ai ainsi rendu compte d'un projet de cartographie participative et de réappropriation du territoire réalisé par les communautés mapuche-williche<sup>2</sup> de Chodoy Lof Mapu, auquel j'ai moi-même contribué comme cartographe et chercheure (Hirt 2009, 2012). Avec le géographe Louca Lerch (Université de Genève), j'ai ensuite effectué une enquête de trois mois (2008-2009) en Bolivie à partir de l'analyse de documents cartographiques et d'entretiens avec des acteurs-clé de la délimitation cartographique des terres et territoires autochtones, dans le contexte de leur reconnaissance par l'État bolivien (Hirt & Lerch 2013). Enfin, depuis 2010, je participe à un partenariat de recherche au Québec, avec la géographe Caroline Desbiens (Université Laval) et les Pekuakamiulnuatsh<sup>3</sup> de Mashteuiatsh (Lac Saint-Jean). Le premier volet de cette collaboration, fondé principalement sur des entretiens et des documents d'archives, a porté sur l'élaboration d'une histoire de la rivière Péribonka, racontée d'un point de vue autochtone (Desbiens et al. 2015). Des lectures sur d'autres pays, venues s'ajouter à ces expériences empiriques, nourrissent également l'analyse transversale proposée dans ce texte.

La première partie de cet article présente une approche relationnelle et contextuelle des concepts d'autochtonie, de territoire et de reterritorialisations autochtones. La seconde expose les différentes dimensions de ces reterritorialisations. Je pars de la prémissse que les enjeux de territoire constituent également des enjeux de savoirs, et par conséquent, que les recompositions territoriales autochtones gagnent à être appréhendées à la lumière du mouvement de décolonisation des savoirs entrepris par les peuples autochtones. Autrement dit, je montre qu'aux luttes pour des réalités matérielles et concrètes – la terre, le territoire et les ressources naturelles – correspondent des luttes dans les sphères symboliques du discours, des représentations et des imaginaires. Enfin, je suggère que ces processus de résistance et d'émancipation ont une incidence sur les relations entre acteurs autochtones et les chercheurs<sup>4</sup> travaillant sur la question du territoire et de la territorialité autochtones.

<sup>2</sup> Mapuche-williche: sous-groupe régional du peuple mapuche.

<sup>3</sup> Ilnus du Lac Saint-Jean.

<sup>4</sup> Dans cet article, les termes génériques d'acteur et de chercheur incluent la forme féminine. Il est évident, par ailleurs, que les relations entre acteurs autochtones et chercheurs sont influencées par des facteurs de genre. Une telle analyse dépasserait toutefois le propos de ce texte.

<sup>5</sup> Pour résumer, on dira que le néolibéralisme réfère à la promotion de l'économie de marché à l'échelle mondiale, caractérisée par une dérégulation des marchés et la spéulation foncière (Brennetot 2013: 33).

## Reterritorialisations autochtones

### L'autochtonie: une catégorie politique et juridique

Aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, de nombreux peuples autochtones se sont retrouvés divisés par les frontières des États nouvellement créés. Ils ont en outre subi des processus massifs d'usurpation foncière et de dépossession territoriale, des politiques étatiques de mise en réserve, de sédentarisation ou de déplacements forcés. Plus récemment, ils ont eu à faire face aux nouveaux fronts de colonisation induits par la «néolibéralisation<sup>5</sup>» économique: du sud du Chili aux forêts du Nord du Canada, en passant par le bassin amazonien, les terres autochtones, même les plus reculées, sont désormais convoitées par des entreprises nationales ou multinationales pour leurs richesses minérales, hydrauliques, forestières et pétrolières, leurs plantes médicinales ou encore leur potentiel touristique. C'est dans ce contexte de marginalisation historique que les acteurs politiques autochtones se sont identifiés avec les luttes anticoloniales et de libération nationale d'Afrique et d'Asie, postérieures à la seconde guerre mondiale. Observant les réussites de ces dernières, ils se sont demandés: «Et pourquoi pas nous?» (Stavenhagen 1997: 69). Aussi ont-ils dénoncé les formes de «colonialisme interne» dont ils se considèrent les victimes, soit les processus d'oppression politique subis par leurs peuples à l'intérieur des États qui se sont constitués avec les Indépendances (Marimán 1990, Rivera 2010). Les demandes de sécession étant rares, ils ont réclamé la reconnaissance de droits culturels, territoriaux et politiques, et des formes d'autodétermination interne (Anaya 2004, Engle 2010). Ces mobilisations ont fait d'eux des acteurs majeurs de la contestation sociale et politique, tant à l'intérieur des États américains qu'à l'échelle continentale. Quant au terme de «peuples autochtones», il a vu le jour dans le sillage des revendications amérindiennes sur la scène internationale (Morin 2011). Après les conventions n° 107 (1957) et n°169 (1989) de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), est venue consacrer cette lutte. D'après la définition de travail de l'ONU, les peuples autoch-

tones des Amériques se caractérisent par leur antériorité sur le territoire par rapport aux arrivants européens, l'expérience de la conquête et de la colonisation, leur marginalisation par la société dominante ou majoritaire, et la volonté de préserver leur identité collective (Martínez Cobo 1986: 379). Il est en outre admis qu'ils se distinguent d'autres minorités culturelles et politiques par des liens historiques avec leurs terres et territoires (Daes 2001)<sup>6</sup>.

La notion d'«autochtonie» est donc à comprendre comme une catégorie politique et juridique née dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, en lien avec l'histoire coloniale des Amériques. La considérer comme le produit des stratégies d'identification des acteurs concernés dans le cadre de leurs luttes de décolonisation permet d'éviter le piège de l'essentialisation des identités et des territorialités autochtones. Ainsi, c'est moins au nom d'une coïncidence «naturelle» et, partant, atemporelle, entre peuples autochtones et territoires que les revendications autochtones doivent être saisies, qu'en regard des injustices subies pendant plusieurs siècles de domination coloniale, lesquelles demandent réparation. Ce n'est pas un hasard si la question d'une justice réparatrice (Collignon & Hirt à paraître), se retrouve au cœur des relations entre autochtones et non autochtones dans un pays comme le Canada.

### Une définition relationnelle et multidimensionnelle du territoire et de la territorialité

Plutôt que de retracer ici les usages et définitions du concept de territoire en sciences sociales, travail déjà effectué par d'autres<sup>7</sup>, mon objectif est de suggérer sa puissance heuristique pour appréhender les réalités autochtones, cela d'autant plus qu'il constitue à la fois un concept analytique et une catégorie faisant sens pour les intéressés eux-mêmes. Dans mes travaux, je m'appuie sur les approches développées en géographie à partir des années 1980 qui ont cherché à rendre compte de la diversité des modes de territorialisation humaine. Ce faisant, elles ont élargi le sens attribué au concept de territoire dans le langage commun ou dans les sciences politiques qui ont tendu à le limiter à ses dimensions politico-juridiques et à l'assimiler à l'État-nation moderne. La définition de Claude Raffestin permet d'appréhender le territoire et la territorialité comme

un universel, soit comme l'une des conditions de l'existence terrestre des individus et des sociétés, par-delà les variations historiques ou culturelles. Pour le géographe, l'espace n'est qu'une matière première, devenant territoire par la *relation* que les individus et les sociétés entretiennent avec l'extériorité (le monde physique) et l'altérité (le monde social); la territorialité étant constituée par le système de relations établi à l'aide de médiateurs matériels ou symboliques (objets, discours, pratiques, savoirs, représentations, etc.) (Raffestin 1986). On remarquera la parenté théorique de cette approche avec la théorie relationnelle de l'ethnicité de Fredrik Barth, selon laquelle les groupes sociaux construisent leur identité selon des logiques d'identification, de différenciation et d'opposition avec d'autres groupes sociaux (Poutignat & Streiff-Fenart 1995). Afin de restituer le caractère dynamique de la territorialité, on parlera aussi de «territorialisation», «déterritorialisation» et «reterritorialisation», comme autant de processus continus de structuration, déstructuration et restructuration de l'espace, conduisant à la production constante de nouveaux arrangements territoriaux (Raffestin 1986).

Dans cette perspective, les «reterritorialisations autochtones» réfèrent à l'ensemble des pratiques, discours et actions qui sont le fait d'acteurs autochtones (organisations, «communautés», etc.), et qui visent à la réappropriation du territoire, en réaction à la désarticulation socio-politique et territoriale engendrée par plusieurs siècles de domination et de dépossession coloniales. Ces reterritorialisations englobent aussi bien des interactions avec l'État et des acteurs tiers, en vue de la défense de droits fonciers et territoriaux, que des processus endogènes, liés à la revitalisation des identités et de formes d'organisation territoriales propres. Elles se caractérisent en outre, d'un côté, par des dimensions concrètes et matérielles (récupérer des terres et des sites sacrés, maintenir ou acquérir un accès et un contrôle sur des ressources naturelles, etc.); de l'autre, par des aspects intangibles ou symboliques (reconstituer la mémoire collective, des représentations et imaginaires géographiques propres, le lien spirituel à la terre, etc.). Sur le plan discursif, ces reterritorialisations s'inscrivent dans un double registre: les acteurs autochtones, s'ils veulent assurer le succès de leurs revendications, se voient contraints de formuler celles-ci en fonction des catégories de légitimation imposées par les États et la société majoritaire (Albert 1997). Aussi, n'ont-ils guère le choix que de recourir à une «grammaire moderne»

<sup>6</sup> A cette définition sont souvent associés les Aborigènes, Maori, Inuit, Saami, Kanak et Ainu. En me centrant sur les Amériques, je n'entrerai pas dans les controverses liées à l'extension du terme «autochtone» à des minorités d'Afrique et d'Asie. A noter également que selon les pays, le concept d'autochtonie se décline selon des terminologies propres au contexte national, et s'avère pourvu d'implications juridiques et politiques différencierées.

<sup>7</sup> Cf. Del Biaggio 2015 pour une synthèse de ces débats terminologiques.

du territoire (Gros & Dumoulin Kervran 2011: 31) – que d'aucuns qualifient de «westphalienne»<sup>8</sup> – soit à la logique territoriale des États dominée par la formation d'entités discrètes, homogènes et exclusives. Par ailleurs, les acteurs autochtones privilégièrent également un langage symbolique propre, s'inscrivant dans des visions du monde et du territoire qu'ils considèrent comme radicalement différentes de celles de la société majoritaire. Pour de nombreux auteurs, ces différences, qu'elles soient discursives, perçues ou réelles, s'expliqueraient davantage en termes cosmologiques ou ontologiques<sup>9</sup> (desquels dériverait toute culture) qu'en termes d'ethnicité ou d'identité, et seraient à l'origine de la nature et de l'intensité des conflits entre autochtones et non autochtones (Clammer et al. 2004, Di Giminiani 2013). Notons que par-delà les débats scientifiques, l'argument ontologique est toujours davantage mobilisé par les acteurs autochtones eux-mêmes (Escobar 2008).

## Enjeux de territoire, enjeux de savoirs

*On ne peut réagir à la rupture coloniale que par la récupération de notre destin historique tronqué. Et cela, à son tour, ne peut se faire qu'à partir des espaces à l'intérieur desquels se déroule notre vie collective: les ayllus<sup>10</sup> qui, bien que fragmén-tés, demeurent l'espace vital de nos pratiques sociales et culturales, et notre lien avec la nature et nos ancêtres [traduit par l'auteure]. Carlos Mamani (historien aymara) 1992: 9-10*

## Espaces de lutte concrets

Les espaces de lutte concrets correspondent aux terres et territoires que les peuples autochtones considèrent historiquement comme les leurs. Dans certains cas, ils les possèdent et les exploitent encore; dans d'autres, ils en ont été dépossédés mais luttent pour pouvoir les récupérer. La plupart des peuples autochtones d'Amérique du Sud et du Nord n'aspirent

pas à une récupération intégrale de ces terres et territoires: d'une part, en raison du caractère chimérique d'un tel projet, les populations autochtones étant souvent devenues des minorités démographiques dans leurs propres territoires; d'autre part, parce que contrairement à d'autres régions du monde, la notion d'autochtonie n'a pas, jusqu'à présent, été mobilisée au service de logiques d'exclusion, de violence ou de sécession. Elle a plutôt été revendiquée pour repenser les structures étatiques et sociales, approfondir la démocratie et re-imaginer la nation dans une perspective d'ouverture à l'altérité (Boccara 2011, Gros 2000)<sup>11</sup>. Aussi, les demandes autochtones portent-elles souvent sur l'agrandissement de terres devenues trop petites pour assurer la subsistance du groupe ou de territoires trop étriqués pour se projeter comme collectif.

Au cours des dernières décennies, les États d'Amérique du Sud et du Nord ont répondu à certaines de ces demandes. Ils ont reconnu des droits culturels et collectifs aux peuples autochtones (ainsi qu'aux Afro-descendants), venant s'ajouter aux droits individuels de citoyenneté. Dans les années 1990, ces États ont ainsi remplacé leurs politiques assimilationnistes par des politiques «multiculturalistes». En Amérique du Sud, nombreux sont les pays à avoir entrepris des réformes constitutionnelles admettant le caractère «multiculturel» du pays, voir «plurinational» comme en Bolivie et en Equateur, ainsi que des réformes agraires ou politico-administratives en faveur de la reconnaissance de terres et de territoires autochtones. En Bolivie, ces réformes agraires ont fait suite à celles des années 1950 à 1970, lesquelles n'avaient pas forcément tenu compte des besoins spécifiques des populations autochtones. D'autres mesures se sont inspirées des normes internationales contenues dans la *Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants* de l'OIT (1989), ratifiée par de nombreux pays latino-américains (Gros & Dumoulin Kervran 2011). En Amérique du Nord, les peuples autochtones se sont vus octroyer des formes d'autonomie politique et administrative au sein des terres de «réserve»<sup>12</sup>, voire pour une région entière (le Nunavut, au Canada, notamment). Aux

<sup>8</sup> La conception dite «westphalienne» du territoire trouve son origine dans les traités de paix de Westphalie qui ont mis fin à la Guerre de Trente ans en 1648, et assis les principes de souveraineté nationale et de non-ingérence. Cette prise de contrôle absolu des États sur leur espace, leurs ressources et leurs populations a donné naissance à un nouveau monde d'entités territoriales contiguës, aux frontières de moins en moins transformables et négociables et dans lequel les peuples existent en fonction d'une étendue territoriale (Badie 1995).

<sup>9</sup> Ontologie: distribution des entités (notamment des humains et non humains) dans le monde, et établissement de relations entre celles-ci (Descola 2005). Pour simplifier, on dira qu'il s'agit d'une «manière d'être-au-monde».

<sup>10</sup> Nom donné par les peuples andins à la plus petite unité socio-politique et territoriale, plusieurs *ayllus* formant une *marka*.

<sup>11</sup> Bien que les auteurs fassent référence à l'Amérique latine, ce constat peut être étendu à l'Amérique du Nord.

<sup>12</sup> En Amérique du Nord, le mot «réserve» demeure en vigueur, en dépit de sa connotation coloniale. Au Canada, il constitue une notion légale, consacrée par la *Loi sur les Indiens*.

États-Unis, ce régime spécifique a encouragé l'essor d'activités économiques inédites en terres amérindiennes, dont le développement des casinos. En outre, de nouvelles législations et pratiques d'aménagement du territoire ont tendu à impliquer les autochtones dans des processus de gouvernance territoriale et de cogestion des ressources naturelles (Walker et al. 2013). Le caractère effectif de ces politiques de reconnaissance s'avère cependant varié d'un pays à l'autre, ou entre le sud et le nord du continent. Et en dépit de la transformation des relations entre peuples autochtones et États, les conflits de terre et de territoire sont loin d'être réglés.

Faire une lecture transversale des reterritorialisations autochtones revient donc à dégager, par-delà les découpages nationaux et les divisions «Nord-Sud», des ressemblances et divergences relatives à la revendication, reconnaissance et mise en œuvre de droits fonciers et territoriaux autochtones: quelles sont les reconfigurations socio-spatiales entraînées tant par les mobilisations autochtones que par les réponses étatiques correspondantes (nouvelles démarcations foncières et / ou formation d'entités inédites au sein du maillage politico-administratif des États)? Quel est le rôle joué par les acteurs tiers (entreprises nationales ou multinationales, agences de coopération au développement, etc.) dans ces reconfigurations? Quelles sont les conséquences matérielles, les effets et contraintes liés à l'adoption, par les acteurs autochtones, des répertoires et critères de légitimation étatiques évoqués précédemment? Par ailleurs, sachant que la conception westphaliennne du territoire ne s'accorde guère des appartenances multiples, des discontinuités territoriales ou encore des modes d'organisation réticulaire des sociétés nomades ou semi-nomades, dans quelle mesure les nouveaux dispositifs fonciers ou territoriaux issus de l'ère «multiculturaliste» contribuent-ils effectivement à la justice et à la paix sociales? Et en quoi, à l'inverse, sont-ils susceptibles de briser d'anciennes solidarités sociales, déjà été mises à mal, dans bien des cas, par plusieurs siècles de domination coloniale et étatique, et de figer des identités de groupe en engendrant de nouveaux conflits et divisions, entre autochtones et non autochtones d'une part, et entre autochtones eux-mêmes, d'autre part?

### Espaces de lutte symboliques

Les espaces de lutte symboliques renvoient aux connaissances, représentations et imaginaires qui nourrissent, ou sont engendrés, par les luttes autochtones pour la terre et le territoire. Dans leur quête de reconnaissance, les acteurs autochtones, tout en adoptant de gré ou de force certaines catégories et définitions dominantes, n'ont cessé de dénoncer le pouvoir discriminatoire de celles-ci. Ils ont ainsi mené une véritable

«lutte de classement» (Bourdieu 1980: 65), partant du présupposé que l'exercice du droit à l'autodétermination implique celui de construire des connaissances selon ses propres définitions de ce qui est réel et de ce qui a de la valeur (Brant Castellano 2004: 102). Comme suggéré dans l'introduction, cette lutte sémantique inclut le concept de territoire lui-même. Tel que mobilisé dans les discours autochtones, ce dernier renvoie généralement à un espace d'appartenance dans lequel le groupe peut exercer des formes d'autonomie et de contrôle territorial. Il se distingue de la notion de terre, limitée à des fonctions nourricière et économique. En raison de ses possibles implications politiques et juridiques, son acceptation par la société majoritaire est cependant loin d'être gagnée partout. Au Chili, par exemple, les mots «territoire» et «peuple» autochtone ne figurent ni dans la Constitution politique ni dans la loi autochtone no. 19 253 de 1993. Cette dernière ne mentionne que des «ethnies», des «communautés» et leurs «terres», des termes moins menaçants pour le caractère «unitaire» de la nation chilienne aux yeux de l'élite politique conservatrice.

Ces luttes symboliques se sont inscrites dans un mouvement de reprise de contrôle sur l'espace et le temps, autant de dimensions profondément altérées par l'expérience de la colonisation. La mise en cartes et la mise en histoires du territoire sont révélatrices de cette double dynamique de réappropriation. Les cartes ont constitué les outils par excellence de la colonisation européenne dans les deux Amériques. Dans bien des cas, elles ont précédé la conquête en suggérant des territoires vides d'habitants figurés par des espaces blancs, et par l'effacement des toponymes autochtones au profit des noms de lieu européens (Harley 1988). Depuis les années 1960, les cartes n'en ont pas moins été appropriées par un nombre croissant d'acteurs autochtones, d'abord au Canada puis dans le reste des Amériques et du monde (Chapin et al. 2005; Hirt 2009, 2012; Hirt & Lerch 2013). Ces cartes ont été mobilisées par les acteurs autochtones et leurs alliés pour défendre des droits fonciers, territoriaux ou environnementaux, et contre les imaginaires hégémoniques du territoire qui ont ignoré ou mis sous silence l'existence des peuples autochtones. C'est le cas des cartes des *ayllus* et des *markas* publiées au début des années 1990 en Bolivie, l'une des premières initiatives cartographiques du pays à attester de la présence des territoires autochtones, jusqu'alors négligés au profit des structures paysannes et syndicales (Hirt & Lerch 2013). De telles cartes répondent à l'injonction désormais galvaudée «*map or be mapped*» (Stone 1998). Autrement dit, si les peuples autochtones ne souhaitent pas être victimes des cartes des autres, et s'ils veulent figurer sur les mappemondes, ils doivent produire leurs propres cartes. Ces dernières sont également qualifiées de «contre-cartographies», pour désigner l'appropriation par des groupes sociaux marginalisés des techniques, du langage

et des modes de représentations cartographiques de l'État afin d'exercer une influence sur ses politiques publiques, pratiques et représentations territoriales (Peluso 1995).

Au cours des dernières décennies, une diversité d'acteurs autochtones – organisations locales, intellectuels et historiens – a par ailleurs œuvré pour récupérer et transcrire des mémoires orales altérées par la colonisation. Les historiens autochtones ont également proposé des trames narratives alternatives aux «Grands récits» de l'historiographie dominante, énoncés par l'État ou des universitaires non autochtones; récits qui, à l'instar des cartes, ont tendu à exclure les autochtones, à minimiser leur rôle dans l'histoire du pays ou à les décrire de manière péjorative. Ce faisant, ces intellectuels ont déconstruit les idées évolutionnistes sur l'histoire, en particulier celles qui énoncent l'infériorité des sociétés autochtones et la disparition inéluctable de ces dernières. Ils ont en outre procédé à une réinterprétation des faits historiques pour démontrer le rôle joué par les peuples autochtones dans la formation de la société plurinationale. Enfin, ils ont valorisé les sources orales, négligées par les historiographies occidentales, tout en revendiquant une épistémologie et une conception du temps propres (Mamani 1992, Marimán et al. 2006, Rodrigue & Hervé 2009, Sioui 1999). C'est le cas de l'historien huron-wendat Georges Sioui pour qui la ré-écriture de l'histoire d'un point de vue autochtone constitue une réflexion morale et spirituelle. Elle doit s'inscrire dans une «pensée circulaire», abolissant les notions de passé et de futur au profit d'un présent continu, et tenir compte du caractère sacré du territoire ainsi que du continuum entre êtres humains et non humains (animaux, pierres, plantes, etc.) (Sioui 2008). Cette vision holistique, qui s'oppose aux dualismes et discontinuités de la pensée occidentale moderne, s'avère caractéristique de la différence ontologique revendiquée par de nombreux acteurs autochtones.

Les réinterprétations historiques et cartographiques autochtones font donc partie d'un même champ symbolique stratégique à partir duquel les acteurs autochtones tentent de se ré-affirmer en tant que collectivités historiques au sein des États-nations et d'opérer une «conquête à l'envers» (Bengoa 2000: 11). Aussi, est-il fréquent que la production cartographique autochtone s'accompagne d'une réappropriation de la mémoire, et inversement. Les travaux de l'historien mapuche Pablo Marimán sur les *Parlamentos* (traités signés entre Espagnols et Mapuche entre les 17<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles) l'illustrent bien. Marimán cherche à démontrer l'existence his-

torique d'une «nation» mapuche et de ses territoires, accompagnant ses arguments de cartes dessinées à la main, qui suggèrent l'extension et l'unité transandines des territoires mapuche. L'historien questionne ainsi les géographies officielles des États argentin et chilien ayant effacé la présence mapuche de leurs cartes (Marimán 2002: 54).

### Savoirs partagés

Les alliances entre peuples autochtones et chercheurs ont joué un rôle majeur dans les processus de reterritorialisation autochtone, indépendamment du fait que ces chercheurs soient autochtones ou non autochtones, affiliés à des centres de recherche, des universités, des organisations non gouvernementales, ou engagés par les organisations et communautés autochtones elles-mêmes. Anthropologues, géographes, historiens et juristes ont souvent travaillé de concert pour aider à documenter, cartographier et argumenter juridiquement les revendications autochtones de terres et de territoires, ou à fonder la revitalisation des identités, des langues et des territoires sur des antécédents historiques et ethnographiques. Comme le signale l'anthropologue Les Field, qui a travaillé dans les années 1990 pour les «unacknowledged tribes»<sup>13</sup> de Californie, ces chercheurs sont touchés par les injustices historiques subies par les peuples autochtones et le rôle joué par leur discipline dans la création ou le maintien de ces iniquités; c'est pourquoi ils sont motivés par la possibilité de rectifier celles-ci par des approches visant à la décolonisation de la recherche (Field 1999: 198). Les géographes, par exemple, ont effectué une analyse critique et postcoloniale du rôle des géomètres, arpenteurs et cartographes dans le contrôle et l'administration des territoires conquis, et dans le développement de technologies et savoir-faire spatiaux «coloniaux» (Godlewska & Smith 1994, Walker et al. 2013).

Dans un pays comme le Canada où, dès les années 1970, les peuples autochtones se sont engagés dans des négociations territoriales avec les gouvernements provinciaux et fédéral, l'ensemble de la recherche s'est vue profondément modifié par ces luttes politiques autochtones, en s'orientant vers la résolution de problèmes concrets, et vers les besoins et priorités fixés par les groupes autochtones eux-mêmes (Charest 1982). Dans une certaine mesure, on est ainsi passé de la recherche *sur* à la recherche *avec* les autochtones (Asselin & Basile 2012: 333), et à une co-production relative de savoirs. Cette évolution a amené certains chercheurs à se tourner vers des pratiques col-

<sup>13</sup> Groupes ou peuples autochtones marginalisés par les processus de reconnaissance et d'attribution de terres et de territoires (*reservations* et *rancherías*) par les gouvernements californien et fédéral aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

laboratives<sup>14</sup> de recherche, visant à abolir la dichotomie classique entre «enquêteurs» et «enquêtés» par l'inclusion équitable de l'ensemble des partenaires sociaux dans le processus de recherche, et par la prise en compte de la pluralité de leurs expériences et savoirs (et pas seulement du savoir «scientifique») (Castleden et al. 2012).

Deux de mes projets de recherche mentionnés en introduction ont coïncidé avec cette tendance. C'est très intuitivement que j'ai recouru la première fois à des méthodes collaboratives, afin de trouver une issue à mon malaise face à des interlocuteurs mapuche pour qui l'utilité concrète de mes intentions de recherche était loin d'être évidente. J'ai trouvé dans ce type d'approche un enrichissement tant personnel que scientifique, coïncidant en outre avec mes convictions politiques et éthiques. En effet, selon moi, les méthodes collaboratives, outre le fait de favoriser des logiques de réciprocité et de confiance entre partenaires de recherche, encouragent la prise en compte de ce qui fait sens et compte aux yeux des acteurs autochtones concernés; ce qui a son tour peut éventuellement permettre de recueillir des données qui n'auraient pas pu l'être par le biais de méthodes conventionnelles. Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai poursuivi une démarche similaire au Canada (ayant en revanche dû y renoncer en Bolivie, en raison des délais trop courts de ce projet-là). Au Chili, les familles mapuche avec qui j'ai travaillé ont vu dans mes compétences de géographe l'opportunité de reconstituer cartographiquement leur territoire, désarticulé par la conquête et la colonisation chiliennes depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Si leur objectif initial était la revitalisation de l'identité et de la mémoire locales, l'idée de mobiliser la carte produite pour soutenir leurs revendications foncières auprès du gouvernement chilien est rapidement survenue. Parallèlement, les méthodes collaboratives ont encouragé les participants mapuche à mobiliser le rêve et les pratiques oniriques<sup>15</sup> dans le processus de recherche, pour mettre en évidence les dimensions spirituelles de leur relation à l'espace, de même que la co-présence des esprits des ancêtres et du territoire dans cette relation (Hirt 2012). Au Québec, le projet auquel je me suis associée ne s'inscrit pas directement dans les négociations territoriales de la Première Nation de Mashteuiatsh. Il n'est pas moins adossé à la politique d'affirmation culturelle et politique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (autorités politiques et administra-

tives de Mashteuiatsh). Le premier volet de cette collaboration, réalisé avec le Comité patrimoine ilnu, avait un double objectif: d'abord, raconter à partir du point de vue ilnu l'histoire de la rivière Péribonka, route de canot majeure vers le Nord pour les Pekuakamiulnuatsh, désormais impraticable en raison de la présence de plusieurs barrages hydroélectriques; ensuite, socialiser l'information produite au sein de la communauté par une exposition de panneaux au Musée Amérindien de Mashteuiatsh (Desbiens et al. 2015). Dans les deux contextes, les partenaires autochtones ont considéré la recherche comme un moyen de se réapproprier le territoire. Au Québec, la démarche s'est en outre inscrite dans les cadres normatifs des procédures d'éthique encourageant la recherche collaborative, lesquelles sont en cours d'institutionnalisation depuis les années 1990 au Canada, tant sur l'initiative des universités que des communautés autochtones (Collignon 2010).

## Conclusion

Cet article avait pour ambition de proposer une lecture transversale des reterritorialisations autochtones dans les deux Amériques, en mobilisant une approche relationnelle et contextuelle des territorialités autochtones. Si cette proposition demanderait à être mise à l'épreuve d'un plus grand nombre de contextes géographiques et de données empiriques, on ne peut pas moins en tirer des conclusions intermédiaires.

J'ai suggéré que le double mouvement de réappropriation du territoire et de décolonisation des savoirs entrepris par les peuples autochtones se traduit par la mise en cartes et la mise en histoires du territoire, lesquelles font partie d'un même champ symbolique stratégique à partir duquel les acteurs autochtones tentent de se ré-affirmer en tant que collectivités historiques au sein des États-nations américains. Cette production discursive s'élabore selon une dialectique d'identification et d'opposition à la société majoritaire: d'un côté, en mobilisant le langage, les outils et les présupposés territoriaux de l'État, comme l'illustre l'usage des outils et modes de représentation cartographiques étatiques par les acteurs politiques autochtones; de l'autre, en recourant à des registres symboliques propres. Les idées sur l'histoire élaborées par George Sioui, qui mettent en avant le rôle sacré du terri-

<sup>14</sup> Certains auteurs distinguent le participatif du collaboratif: le premier générera des espaces de participation, sans forcément signifier une rupture avec des pratiques «extractives» de recherche; le second suppose que l'ensemble des partenaires travaille sur un pied d'égalité à la conception et à la réalisation de toutes les étapes d'un projet (Castleden et al. 2012).

<sup>15</sup> Chez les Mapuche, comme dans d'autres sociétés autochtones, les pratiques oniriques ont traditionnellement constitué un acte de communication sociale et une source de connaissances valorisée et ritualisée (Deloria 2006).

toire, une conception circulaire du temps et la continuité des relations entre humains et non humains, montrent que ces registres s'inscrivent dans des visions du monde considérées par les acteurs autochtones comme ontologiquement distinctes de celles de la société majoritaire. Enfin, j'ai montré que dans le contexte des luttes de décolonisation qui est celui des peuples autochtones, les nouvelles alliances entre acteurs autochtones et chercheurs encouragent l'adoption de pratiques collaboratives de recherche, orientant les projets vers les besoins et intérêts des communautés et organisations autochtones, plutôt que vers des intérêts exclusivement académiques, tout en favorisant la prise en compte des savoirs et expériences propres aux partenaires de recherche autochtones. L'objectif de cet article était de montrer l'imbrication de ces dimensions dans le contexte des reterritorialisations autochtones. Si chacune d'elle gagnerait à être développée, la dimension ontologique de la territorialité autochtone mériterait sans doute une attention particulière, dès lors que l'on accepte l'hypothèse qu'elle soit à l'origine de la nature et de l'ampleur des conflits entre autochtones et non autochtones.

Pour conclure, il est utile de revenir sur les postulats constructivistes de cet article, et sur les défis épistémologiques et éthiques qu'ils entraînent dans le cadre de recherches collaboratives réalisées avec des acteurs autochtones aux prises avec des luttes d'émancipation coloniale. En effet, tout en reconnaissant le caractère socialement construit, dynamique et complexe des identités et territorialités, on ne peut perdre de vue les éventuelles implications politiques et pratiques d'un tel postulat pour des groupes sociaux subissant des assignations à identité ou à territorialité (Avanza & Laferté 2005, Field 1999, Sturm 1999). Ainsi, en Amérique du Sud et du Nord, la plupart des politiques étatiques de reconnaissance des peuples autochtones, de leurs terres et territoires sont conditionnées par l'apport de preuves, par le groupe demandeur, de son «authenticité culturelle» et de la continuité historique de son occupation territoriale. Ce faisant, ces politiques méconnaissent les impacts cumulatifs et destructeurs de la colonisation, lesquels rendent cette administration de la preuve difficile, voire impossible pour de nombreux peuples autochtones. Elles reposent en outre sur des critères objectivistes de l'identité (langue, pratiques rituelles, etc.) et sur une conception exclusive du territoire (lien incompréhensible entre une identité, un espace et un groupe social). Les acteurs autochtones n'ont donc souvent guère le choix que de recourir à des stratégies essentialisantes pour s'assurer le succès de leurs revendications. Field et Sturm notent que les chercheurs se retrouvent alors pris entre deux feux, en équilibre fragile entre leurs exigences théoriques et celles liées à la production de récits et de représentations territoriales susceptibles de soutenir les luttes de justice spatiale et sociale de leurs interlocuteurs autoch-

tones. Dans ce contexte, en déconstruisant aveuglément les catégories identitaires et territoriales des acteurs autochtones, les chercheurs courrent le risque de saper la légitimité de leurs revendications, et de reproduire, malgré eux, des rapports de pouvoir coloniaux. D'un autre côté, étant donné la diversité contemporaine des collectifs autochtones, il est indéniable que le soutien d'un chercheur à un groupe donné est susceptible d'exclure ou de mettre sous silence la voix d'autres groupes ou subdivisions de groupe. Les chercheurs se retrouvent donc inévitablement face à des choix sociaux et politiques, des dilemmes éthiques et des questionnements auxquels il n'existe pas de réponse toute faite. Cependant, comme le suggère Circe Sturm, nous avons la responsabilité de continuer à en débattre (Sturm 1999). Pour ma part, je suis convaincue que la recherche collaborative, si elle est engagée de manière réflexive et critique, peut participer à l'instauration de relations plus justes et égalitaires entre peuples autochtones et la société majoritaire. Une interprétation transversale des reterritorialisations autochtones à l'échelle des Amériques, tel que proposé dans cet article, peut sans doute également y contribuer, notamment par une meilleure compréhension du caractère globalisé de ces enjeux de territoires et de savoirs.

# BIBLIOGRAPHIE

**Albert Bruce.** 1997. «Territorialité, ethnopolitique et développement: à propos du mouvement indien en Amazonie brésilienne». *Cahiers des Amériques Latines* 23: 177-210.

**Anaya James.** 2004. *Indigenous Peoples in International Law*. Oxford: Oxford University Press.

**Asselin Hugo, Basile Suzy.** 2012. «Ethique de la recherche avec les peuples autochtones: qu'en pensent les principaux intéressés?». *Ethique publique* 14 (1): 333-345.

**Avanza Martina, Laferté Gilles.** 2005. «Dépasser la «construction des identités»? Identification, image sociale, appartenance». *Genèses* 61 (4): 134-152.

**Badie Bertrand.** 1995. *La fin des territoires: Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*. Paris: Fayard.

**Bengoa José.** 2000. *La emergencia indígena en América Latina*. Santiago de Chile: Fondo de Cultura Económica.

**Boccaro Guillaume.** 2011. «Le gouvernement des «Autres». Sur le multiculturalisme néolibéral en Amérique Latine». *Actuel Marx* 50 (2): 191-206.

**Bourdieu Pierre.** 1980. «L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région». *Actes de la recherche en sciences sociales* 35: 63-72.

**Brant Castellano Marlene.** 2004. «Ethics of aboriginal health». *Journal of Aboriginal Health* 1 (1): 98-114.

**Brennetot Arnaud.** 2013. «Géohistoire du «néolibéralisme»: retour sur une étiquette intellectuelle malléable et mouvante». *Cybergeo* 655. <http://cybergeo.revues.org/26071>.

**Castleden Heather, Mulrennan Monica, Godlewska Anne.** 2012. «Community-based Participatory Research Involving Indigenous Peoples in Canadian Geography: Progress? An Editorial Introduction». *The Canadian Geographer* 56 (2): 155-159.

**Charest Paul.** 1982. «Recherches anthropologiques et contexte politique en milieu attikamek et montagnais». *Culture II* (3): 11-23

**Chapin Mac, Lamb Zachary, Threlkeld Bill.** 2005. «Mapping Indigenous Land». *Annual Review of Anthropology* 34 (1): 619-638.

**Clammer John, Poirier Sylvie, Schwimmer Éric** (dir.). 2004. *Figured Worlds: Ontological Obstacles in Intercultural Relations*. Toronto / Buffalo: UTP.

**Collignon Béatrice.** 2010. «L'éthique et le terrain». *L'Information géographique* 74 (1): 63-83.

**Collignon Béatrice, Hirt Irène.** A paraître. «Introduction». Dossier: «Quand les peuples autochtones mobilisent l'espace pour réclamer justice / Claiming space to claim for justice: the Indigenous peoples' geographical agenda», *Justice spatiale/Spatial Justice* (11), [www.jssj.org](http://www.jssj.org).

**Daes Erica-Irène.** 2001. *Les peuples autochtones et leur relation à la terre*. E/CN.4/Sub.2/2001/21. New York: Nations-Unies.

**Del Biaggio Cristina.** 2015. «Territory beyond the Anglophone Tradition», in: Agnew John, Mamadou Virginie, Joe Sharp, Secor Anna (dir.), *The Wiley Blackwell Companion to Political Geography*, p. 35-47. Chichester: Wiley.

**Deloria Vine Jr.** 2006. *The World We Used to Live In: Remembering the Powers of the Medicine Men*. Golden, Colorado: Fulcrum Publishing.

**Desbiens Caroline, Hirt Irène, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.** 2015. «Il ne faut pas avoir peur de voir petit: l'acclimatation engagée comme principe de recherche en contexte autochtone.», in: Gros-Louis Nancy, Gentelet Karine, Basile Suzy (dir.), *Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone: éthique, respect, équité, réciprocité, collaboration et culture*, p. 69-75. Québec: CSSSPNQL, CRDP, UQAT. [http://www.cssspnql.com/docs/default-source/centre-de-documentation/enjeux\\_ethique-recherche-article\\_contributions.pdf?sfvrsn=2](http://www.cssspnql.com/docs/default-source/centre-de-documentation/enjeux_ethique-recherche-article_contributions.pdf?sfvrsn=2).

**Descola Philippe.** 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris: Gallimard.

**Di Mininiani Piergiorgio.** 2013. «The Contested Rewe: Sacred Sites, Misunderstandings, and Ontological Pluralism in Mapuche Land Negotiations». *Journal of the Royal Anthropological Institute* 19 (3): 527-44.

**Engle Karen.** 2010. *The Elusive Promise of Indigenous Development: Rights, Culture, Strategy*. Durham: Duke University Press.

**Escobar Arturo.** 2008. *Territories of Difference: Place, Movements, life, redes*. Durham: Duke University Press.

**Field Les.** 1999. «Complicities and Collaborations: Anthropologists and the ‘Unacknowledged Tribes’ of California». *Current Anthropology* 40 (2): 193-210.

**Ghorra-Gobin Cynthia.** 1998. *La démarche comparative en sciences sociales. Esquisse pour un débat sur la méthode et les objectifs à partir de trois projets MOST menés au sein d'un réseau international de chercheurs*. Doc. n° 40, UNESCO. <http://www.unesco.org/most/ghorra.htm#auteur>, consulté le 02.01.2015.

**Godlewska Anne, Smith Neil (dir.).** 1994. *Geography and Empire*. Oxford / Cambridge, MA: Blackwell.

**Gros Christian.** 2000. «La nation en question: identité ou métissage?». *Hérodote* 99: 106-35.

**Gros Christian, Dumoulin Kervran David (dir.).** 2011. *Le multiculturalisme «au concret»: un modèle latino-américain*. Paris: Sorbonne nouvelle.

**Harley Brian.** 1988. «Maps, Knowledge, and Power», in: Cosgrove Dennis, Daniels Stephen (dir.), *The Iconography of Landscape: Essays on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environments*, p. 277-312. Cambridge: CUP.

**Hirt Irène.** 2009. «Cartographies autochtones. Eléments pour une analyse critique». *L'Espace géographique* 38 (2): 171-86.

**Hirt Irène.** 2012. «Mapping Dreams / Dreaming Maps: Bridging Indigenous and Western Geographical Knowledge». *Cartographica: The International Journal for Geographic Information and Geovisualization* 47 (2): 105-20.

**Hirt Irène, Lerch Louca.** 2013. «Cartographier les territorialités indigènes dans les Andes boliviennes: enjeux politiques, défis méthodologiques». *Cybergeo: European Journal of Geography*. Document 638. <http://cybergeo.revues.org/25843>.

**Mamani Carlos.** 1992. *Los aymaras frente a la historia: dos ensayos metodológicos*. Chukiyawu – La Paz: Aruwiyiri / THOA.

**Marimán José.** 1990. «Cuestión mapuche, descentralización del Estado y autonomía regional». *Tópicos'90* 1: 137-150.

**Marimán Pablo.** 2002. *Parlamento y Territorio Mapuche*. Temuco / Concepción: IEI, UFRO / Escaparates.

**Marimán Pablo, Caniuqueo Sergio, Millalén José, Levil Rodrigo.** 2006. *j...Escucha, winka...! Cuatro ensayos de Historia Nacional Mapuche y un epílogo sobre el futuro*. Santiago de Chile: LOM.

**Martínez Cobo.** 1986. *Etude du problème de la discrimination à l'encontre des populations autochtones, Vol. V, Conclusions, propositions et recommandations*. E/CN.4/Sub.2/1986/7/Add.4. New York: Nations-Unies.

**Morin Françoise.** 2011. «Le malaise des anthropologues face à la globalisation de l’autochtone». *Inditerra. Revue internationale sur l’autochtone* 3: 129-40.

**Peluso Nancy.** 1995. «Whose woods are these? Counter-mapping forest territories in Kalimantan, Indonesia». *Antipode* 27 (4): 383-406.

**Poutignat Philippe, Streiff-Fenart Jocelyne.** 1995. *Théories de l'ethnicité*. Paris: PUF.

**Raffestin Claude.** 1986. «Ecogenèse territoriale et territorialité», in: Auriac Franck, Brunet Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, p. 172-185. Paris: Fayard-Fondation Diderot.

**Rivera Silvia.** 2010. *Violencias (re)encubiertas en Bolivia*. La Paz: La Mirada Salvaje.

**Rodrigue Julie, Hervé Caroline (dir.).** 2009. Dossier: «L’histoire des nations au Québec et au Canada: un travail en chantier». *Les Cahiers du CIÉRA* 4.

**Schulte-Tenckhoff Isabelle.** 2009. «Peuples autochtones: penser le dilemme fondateur de l’État néo-européen», in: Gagné Natacha, Thibault Martin & Salaün Marie (dir.), *Autochtonies vues de France et du Québec*, p. 111-127. Québec: PUL & DIALOG.

**Sioui Georges.** 1999. *Pour une histoire amérindienne de l’Amérique*. Québec: PUL.

**Sioui Georges.** 2008. *Histoires de Kanatha: vues et contées. Essais et discours, 1991-2008*. Ottawa: PUO.

**Stavenhagen Rodolfo.** 1997. «Las organizaciones indígenas: actores emergentes en América Latina». *Revista de la CEPAL* 62: 61-73.

**Stone Michael.** 1998. «Map or Be Mapped». *Whole Earth* 94: p. 54.

**Sturm Circe.** 1999. «Invited Commentary on ‘Complicities and Collaborations: Anthropologists and the ‘Unrecognized’ Tribes of California’ by Les W. Field». *Current Anthropology* 40 (2): 205-7.

**Walker Ryan, Jojola Ted, Natcher David (dir.).** 2013. *Reclaiming Indigenous Planning*. Montreal & Kingston: McGill-Queen’s University Press.

## AUTEURE

**Irène Hirt** est docteure en géographie de l'Université de Genève, chercheure au CNRS (Laboratoire Passages, UMR 5319, Université de Bordeaux-Montaigne, France).

*irene.hirt@cnrs.fr*

*Maison des Suds  
Esplanade des Antilles 12  
Domaine universitaire  
F-33607 Pessac-Cédex*